

**Procès-verbal**  
**de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de L'ÉCOLE BRASSARD / SAINT-PATRICE (MAGOG)**  
**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS**

Le 12 septembre 2023

Procès-verbal de l'assemblée générale du conseil d'établissement de l'école Brassard/Saint-Patrice, qui s'est tenue au pavillon Brassard, le 12 septembre 2023 à 18 h 30.

### **PRÉSENCES**

7 personnes étaient présentes.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 h 30**

#### **1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DE LA PRÉSIDENTE**

M. Pier-Samuel, le directeur de l'école, souhaite la bienvenue aux parents. Il donne la parole à la présidente du conseil d'établissement en 2022-2023, Mme Karine Martin. Elle se présente et souhaite la bienvenue aux parents présents. Elle remercie également les parents qui se sont impliqués sur le CÉ. Elle explique le fonctionnement du conseil d'établissement.

#### **2. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION ET DE SON ÉQUIPE**

M. Pier-Samuel présente l'école, les directions adjointes et les mandats de son équipe.

#### **3. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE**

Madame Karine Martin propose et appuyé par Madame Christelle Proulx-Cormier qu'Anne-Louise Déziel, directrice adjointe, agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Pier-Samuel Poulin fait la lecture de l'ordre du jour.

**AG-23/24-01**

**AG-23/24-02**

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Maheu, appuyé par Madame Karine Côté d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE PRÉCÉDENTE**

**AG-23/24-03**

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 septembre 2023 est proposée par Madame Karine Côté, appuyé par Madame Christelle Proulx-Cormier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **6. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT(E) D'ASSEMBLÉE**

**AG-23/24-04**

Madame Karine Martin propose Monsieur Pier-Samuel Poulin comme président d'assemblée, appuyé par Mme Karine Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **7. INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION, LE RÔLE ET LES FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Monsieur Pier-Samuel Poulin donne des informations au sujet du conseil d'établissement.

Composition du CÉ :

- 6 parents
- 5 enseignants
- 1 personnel du service de garde
- 1 professionnel
- 1 personnel de soutien
- 2 représentants de la communauté

Pour cette année, les membres du personnel y siégeant sont :

Représentantes des enseignants :

Sylvie Martel, Jessica Brideau et Véronica Franco.

Représentante du personnel professionnel : à déterminer

Représentante du personnel de soutien : Linda Cloutier

Représentante du service de garde : Catherine Veilleux

Pouvoirs du CÉ (adopter, approuver et consulter)

- Projet éducatif et plan de réussite
- Plan de lutte contre la violence et l'intimidation
- Budget annuel de l'école et du conseil d'établissement

- Activités et sorties éducatives
- Encadrement des élèves (code de vie)
- Campagne de financement
- Diverses consultations par le centre de services scolaire
- Normes et modalités d'évaluation
- Frais chargés aux parents

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Les parents sont invités à poser des questions, s'il y a lieu.

## **9. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT(E) D'ÉLECTION**

Madame Marie-Hélène Maheu propose Monsieur Pier-Samuel Poulin comme président d'élection, appuyé par Karine Martin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES RÈGLES D'ÉLECTION**

Monsieur Pier-Samuel Poulin explique les règles d'élection :

- Les personnes peuvent se proposer ou proposer une autre personne
- En commençant par la dernière personne nommée, le président d'élection vérifie l'intérêt de chaque personne
- On passe au vote
- Les votes se font de façon secrète
- Le nombre de votes reçus pour chacun des candidats n'est pas dévoilé aux candidats

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **11. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (art. 47) ET NOMINATION DES SCRUTATEURS AU BESOIN**

3 postes (3 mandats de 2 ans)

Madame Geneviève Legault se propose.  
Madame Marilou B. Cousineau se propose.

Les personnes suivantes sont élues par acclamation pour un mandat de 2 ans :

- Madame Karine Martin
- Madame Marie-Hélène Maheu

Un poste reste vacant.

**AG-23/24-05**

**AG-23/24-06**

1 poste (1 mandat d'un an)

Madame Laura Guillemette se propose.

La personne suivante est élue par acclamation pour un mandat de 1 ans :

- Madame Laura Guillemette.

## **12. ÉLECTIONS DES SUBSTITUS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (art. 51.1)**

Monsieur Pier-Samuel Poulin questionne l'assemblée pour connaître le désir des parents d'élire des parents substitués.

Madame Karine Martin propose l'élection de parents substitués, appuyé par Karine Côté.

**AG-23/24-07**

Madame Karine Côté se propose.

Madame Christelle Proulx-Cormier se propose.

Madame Amélie Marcotte se propose.

Les parents ci-dessous sont élus et seront invités à remplacer un membre du conseil d'établissement.

- Madame Karine Côté
- Madame Christelle Proulx-Cormier
- Madame Amélie Marcotte

## **13. INFORMATION SUR LA COMPOSITION ET LE RÔLE DU COMITÉ DES PARENTS (ART. 189, 192 et 193).**

Monsieur Pier-Samuel Poulin explique à l'assemblée le rôle du comité des parents du centre de services scolaire.

## **14. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE**

**AG-23/24-08**

Madame Karine Côté propose de reporter l'élection à la première rencontre du conseil d'établissement. Il n'y a donc pas de représentant du comité de parent qui a été élu.

**AG-23/24-09**

## **15. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT SUBSTITUS AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE**

Madame Karine Côté propose de reporter l'élection à la première rencontre du conseil d'établissement. Il n'y a donc pas de représentant du comité de parent qui a été élu.

**16. FORMATION DE L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (O.P.P.)  
art. 96**

**AG-23/24-10**

Madame Karine Martin propose la formation de l'O.P.P, appuyé par Christelle Proulx-Cormier. Celle-ci est donc formée.

**17. ÉLECTION D'UN PARENT RESPONSABLE DE L'O.P.P., S'IL Y A LIEU**

**AG-23/24-11**

Madame Karine Martin propose de reporter l'élection du parent responsable lors de la première rencontre, appuyée par Karine Côté.

**18. CHOIX DU NOM DE L'O.P.P. ET DÉTERMINATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT, S'IL Y A LIEU**

**AG-23/24-12**

Karine Côté propose le report du nom de l'OPP à la première rencontre du conseil d'établissement, appuyé par Karine Martin.

**19. MOT DE REMERCIEMENT**

La direction remercie les parents présents.

**20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les points étant tous écoulés, c'est la levée de l'assemblée à 19h30.

Anne-Louise Déziel, directrice adjointe  
Secrétaire de l'assemblée